

MÉMOIRE

Présenté à la

**COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION
DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE**

Par la

**FÉDÉRATION DES ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Juin 2004

La Fédération des organismes de gestion en commun (FOGC) du Bas-Saint-Laurent désire présenter quelques éléments de réflexion qui portent, notamment, sur le cadre de gestion de la forêt publique et sur les stratégies sylvicoles à mettre de l'avant dans le contexte bas-laurentien.

La FOGC regroupe les neuf (9) groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent qui appartiennent à ses 5 500 membres. Ces organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, ont développé une expertise en aménagement des forêts privées et publiques depuis près de trente ans. La mission des groupements forestiers consiste en l'aménagement intensif des ressources forestières dans une optique de développement durable en contribuant tant à l'enrichissement du patrimoine forestier qu'à la création et à l'augmentation des activités socio-économiques générées par la forêt, particulièrement par le maintien et l'accroissement d'emplois de qualité.

LE DÉFI À RELEVER :

« AVOIR UNE VISION CLAIRE DE DÉVELOPPEMENT ET UNE APPROCHE NOVATRICE. »

La forêt est fortement sollicitée, non seulement pour son importance économique liée à l'industrie de la transformation des bois, mais également pour ses autres usages. À cet égard, la population s'est clairement exprimée pour une meilleure utilisation de celle-ci. Elle veut que soient prises en compte ses valeurs sociales et environnementales, notamment celles qui assureront la diversité et la pérennité des ressources. Ces exigences nécessitent de profonds changements dans l'approche actuelle car, malgré les nombreuses modifications apportées au régime forestier, force est de constater que la population n'est toujours pas rassurée sur la gestion forestière au Québec.

En plus de devoir répondre aux attentes de la population, le secteur forestier est perturbé par de nombreux phénomènes, particulièrement par :

- la déclaration de l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent sur l'état de la forêt publique ;
- une nouvelle baisse appréhendée des attributions de volumes de matière ligneuse lors du dépôt de la nouvelle génération des PGAF;
- le contentieux sur le bois d'œuvre qui perdure;
- le rapport de la Vérificatrice générale du Québec, etc.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis que l'application « mur à mur » du régime forestier ne peut convenir pour corriger certaines des problématiques identifiées. Il faut apporter des changements qui se traduiraient par une **véritable délégation de pouvoir de la gestion territoriale de la forêt publique** pour améliorer l'harmonisation des différents usages et pour tenir compte des besoins des utilisateurs. Ainsi, nous souscrivons entièrement aux propositions issues des travaux de groupes de réflexion sur l'avenir de la forêt publique bas-laurentienne. Parmi ces propositions, celle qui prévoit la **création d'une Commission forestière régionale** nous apparaît fort intéressante puisqu'elle regrouperait, dans le cadre d'un véritable partenariat, tous les utilisateurs du territoire qui devraient s'entendre, entre autre, pour :

- établir des objectifs en matière de protection de l'environnement et de gestion intégrée des ressources;
- définir des objectifs de production de matière ligneuse à moyen et long terme et, par conséquent, fixer le niveau accordé pour l'aménagement forestier ;
- déterminer les modalités d'approvisionnement des usines de sciage.

En ce qui concerne l'état de la ressource, rappelons que l'Observatoire a déclaré, le 27 mars 2003, qu'au rythme actuel de la récolte et qu'à défaut de mesures concrètes et adaptées aux problèmes soulevés, la région pourrait être confrontée, dans certaines parties du territoire, à des ruptures de stock de résineux récoltables économiquement (sapins et épinettes) dans une dizaine d'années. La sous-représentation des jeunes peuplements de 30 ans de la forêt publique est l'une des principales causes des problèmes appréhendés.

Pour atténuer les problèmes soulevés par l'Observatoire, il faudra identifier des stratégies d'aménagement qui s'appuieront sur une synergie possible entre la forêt privée et la forêt publique relativement à la capacité de générer des volumes d'approvisionnement pour les usines de la région dans 10, 15 et 20 ans. **Ces stratégies devront être axées vers des résultats** plutôt que sur l'application d'une recette d'aménagement qui ne donne pas les résultats escomptés. De plus, elles favoriseraient l'innovation puisque les professionnels ne seraient plus assujettis à un cadre normatif excessif.

Il faudra également **dissocier les fonctions de production des ressources de celles de l'approvisionnement et confier des responsabilités d'aménagement aux aménagistes forestiers**. Toutefois, l'industrie conserverait le contrôle dans la planification et l'exécution des travaux de récolte.

Sans remettre en question les CAAF, nous croyons que **d'autres modes de gestion du territoire public doivent être développés**. Les aménagistes forestiers devraient se voir confier la gestion de territoires situés en périphéries des zones habitées. Ces territoires, dit de banlieue, sont généralement ceux où se côtoient de

nombreux utilisateurs. Quel que soit le modèle de gestion qui serait mis de l'avant, nous devons maximiser les retombées de l'aménagement forestier en forêt publique pour les communautés limitrophes de cette forêt car, la meilleure façon d'assurer la pérennité de la ressource est d'en confier la responsabilité aux gens qui en vivent.

Les propositions relatives aux stratégies d'aménagement

- *intensifier l'aménagement de la forêt bas-laurentienne*

La mise en place d'un réseau d'aires protégées, le maintien de vieilles forêts, et toutes autres mesures additionnelles de protection de l'environnement auront un impact sur la possibilité forestière. En conséquence, il faut favoriser l'intensification de l'aménagement forestier tant en forêt publique que privée. Cette intensification permettra de consolider les emplois en assurant un approvisionnement à long terme pour nos usines de transformation.

- *s'engager dans la voie d'un aménagement forestier axé sur une sylviculture fine*

En forêt publique, il est impératif de changer l'approche actuelle d'aménagement et de mettre en valeur le plein potentiel des peuplements forestiers. Cette foresterie plus fine, à l'échelle du peuplement, permettrait notamment :

- d'avoir une meilleure rétention de la main-d'œuvre sylvicole;
- de récupérer des bois en perdition;
- d'augmenter l'acceptabilité sociale des interventions forestières;
- de mieux protéger les paysages;
- d'accroître l'accessibilité de la forêt à l'ensemble de la population.

Une sylviculture fine permettrait également d'optimiser le rendement de notre forêt, de caractériser de façon plus précise des choix d'intervention dans une préoccupation de rendement optimal pour la ressource et de retombées maximales pour les communautés locales.

- *mise en place une stratégie d'éclaircie commerciale de plantations pour la forêt publique et privée*

Les efforts de reboisement réalisés depuis le milieu des années 80 permettent aujourd'hui d'avoir des peuplements à traiter en éclaircie commerciale afin de disponibiliser des volumes de bois supplémentaires, tout en augmentant la qualité des peuplements résiduels au moment de la période critique identifiée par l'Observatoire.

Les travailleurs forestiers

Le secteur forestier représente une part importante de l'activité économique au Bas-Saint-Laurent et constitue même la base des emplois de plusieurs communautés rurales. L'image négative du secteur forestier, le manque de valorisation et de reconnaissance du travail forestier, les conditions difficiles dans lesquelles s'exerce le métier ont fait l'objet de nombreuses analyses et les constats font généralement l'unanimité dans le milieu. De plus, le vieillissement de la main-d'œuvre et l'absence de la relève occasionneront une pénurie de main-d'œuvre à plus ou moins brève échéance.

Outre le constat décrit précédemment, l'environnement de ces emplois a évolué considérablement au cours des dernières années, à tel point qu'il y a maintenant nécessité de **redéfinir en profondeur l'emploi forestier** et de le resituer dans une vision à moyen et long terme, dont l'objectif ultime est de **consolider l'emploi forestier de qualité au Bas-Saint-Laurent**

Par ailleurs, l'absence de contrat à long terme avec l'industrie et la remise en question régulière des budgets d'aménagement occasionnent beaucoup d'insécurité chez les travailleurs forestiers. De plus, les orientations du MRNFP, à l'effet que les bénéficiaires de CAAF supporteront, dès 2005, une partie des coûts des traitements sylvicoles, conduiront à une fragilisation accrue des entreprises d'aménagement forestier et de leurs travailleurs.

Conclusion

Le Québec doit, plus que jamais, se doter d'une vision d'avenir du secteur forestier. Cette vision doit reconnaître l'importance de la contribution de la forêt privée au développement forestier québécois. Il faut également permettre une utilisation plus polyvalente de certaines portions du territoire et miser sur l'intensification de l'aménagement forestier pour augmenter les retombées socio-économiques liées à l'utilisation des ressources forestières pour les communautés rurales dépendantes de la forêt.

Une attention toute particulière doit être portée aux conditions des travailleurs de la forêt car ils sont toujours les grands perdants des modifications apportées au fil des ans au régime forestier.

RECOMMANDATIONS

Voici un résumé des différentes recommandations :

- 1- délégation de pouvoir de la gestion territoriale de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent;*
- 2- création d'une Commission forestière régionale;*
- 3- développement d'autres modes de gestion du territoire public qui seraient axés sur les résultats;*
- 4- dissociation des fonctions de production des ressources de celles de l'approvisionnement, tout en confiant des responsabilités d'aménagement aux entreprises d'aménagistes forestiers;*
- 5- intensification de l'aménagement forestier axé sur une sylviculture fine;*
- 6- mise en place d'une stratégie d'éclaircie commerciale de plantations pour la forêt publique et privée ;*
- 7- redéfinition de l'emploi forestier.*

Saint-Gabriel-de-Rimouski, le 30 juin 2004.